Le Courrier des Opelousas.

Vol. XIII. Opelousas, St. Landry, La., [illegible]ril 28, [illegible]66. **No. 42.**

OPELOUSAS:

SAMEDI matin, : : : : 31 MARS 1866.

☞Nous sommes autorisé à annoncer que M. **A. Garrigues,** dernièrement Greffier de la Cour de District, est candidat à la même place, à l'élection qui aura lieu le 7 Mai prochain.
17 Mars 1866.

☞Nous sommes autorisé à annoncer M. **Geo. W. Hudspeth** comme candidat à la place de Greffier de la Cour de District pour la Paroisse St. Landry, à l'élection du 7 Mai prochain. [24 mars.

☞Nous sommes autorisé à annoncer M. **James G. Hayes** comme candidat à la place de Shérif de la Paroisse St. Landry, à l'élection qui aura lieu le 7 Mai prochain. [24 Mars.

☞Nous sommes autorisé a annoncer M. **Christoval L. Dupre** comme candidat à la place de Shérif de la Paroisse St. Landry à l'élection du 7 Mai prochain.
Opelousas 24 Mars 1866.

☞Nous sommes autorisé à annoncer M. **Yves D'Avy,** (récemment Recorder de la Paroisse St Landry) comme candidat à la même place, à l'élection qui aura lieu le 7 Mai prochain. [24 Mars.

☞Nous sommes autorisé à annoncer que M. **Edmond D. Estilette** est candidat à la place d'Avocat de District pour le Huitième District Judiciaire, composé des Paroisses St. Landry, Calcasieu, Lafayette et Vermillon, à l'élection qui aura lieu le 7 Mai prochain. [24 Mars.

Nous sommes autorisé à annoncer que le **Docteur A. O. Guidry** est candidat indépendant pour la place de Recorder de la paroisse St. Landry, à l'élection du 7 Mai prochain. [31 mars.

Nous sommes autorisé à annoncer que **Pierre Jeansonne** est candidat à la place d'Assesseur de cette Paroisse à l'élection du 7 Mai prochain. [31 mars.

Nous sommes autorisé à annoncer que M. **M. E. Girard** est candidat à la place d'Avocat de District du Huitième District Judiciaire de cet Etat, composé des Paroisses St. Landry, Calcasieu, Lafayette et Vermillon, à l'élection qui aura lieu le 7 Mai prochain. [31 Mars.

☞Dimanche dernier a eu lieu à la Cure, une élection de six Marguilliers de l'Eglise Catholique des Opelousas. Voici les noms de ceux qui ont été élus:

Lucius J. Dupré;	Yves D'Avy;
F. Feray;	John Posey;
Dr. J. L. Estorge;	Joseph Jobin.

☞Ceux qui ont besoin de marchandises sèches, chaussure, nouveautés &c. se rappelleront que M. Plaisance, de notre ville, commence lundi prochain la vente à l'encan de son fonds de magasin. M. Plaisance a d'excellentes marchandises, et il est décidé à les écouler à des prix au-dessous de ce qu'elles lui coûtent.

N'oubliez pas l'encan.

☞Parmi les nominations faites par le Gouverneur Wells et confirmées par le Sénat, nous remarquons les suivantes:

Fred. L. Gates, Esq., de St. Martinville, Juge du 2e District Judiciaire de cet Etat.

Adolphe Bailey Esq , d'Opelousas, Juge du 8e District,

Wm. B. Lewis, Esq., d'Opelousas, Juge du 9e District.

George O. Elms, Arpenteur de Paroisse pour la Paroisse St. Landry.

Thomas C. Anderson, Brigadier-Général de la milice pour les Paroisses St. Landry, Avoyelles, Lafayette, Vermillon et Calcasieu.

W. H. Robinet, John F. Morrogh, Joseph E. Andrus et Willard S. Cushman, Notaires Publics pour la Paroisse St Landry.

☞Il est tombé une forte grêle, le 22 de ce mois, dans la prairie Mamouth, en cette Paroisse. On nous dit que des moutons et des cochons ont été tués, les morceaux étant assez souvent de la grosseur d'un œuf de poule, et quelque fois plus gros. On a remarqué dans le bois, qu'une colonne de cette grêle a entièrement dépouillé les arbres de leur frais feuillage, laissant un passage comme si le feu y avait passé. La grêle ne paraît être tombé que dans ce voisinage. Il faisait alors un vrai temps de printemps.

(*Communiqué.*)

La miséricorde et la vérité se sont rencontrées,
La justice et la paix se sont embrassées.

M. l'Editeur du Courrier des Opelousas.

Nous avons appris avec un indicible plaisir que le Docteur Alexis O. Guidry se présentait comme candidat, postulant la place de Recorder de la Paroisse St. Landry.

Nul ne peut contester que la maxime évangelique citée plus haut devrait être suivie de point en point; mais personne ne contestera non plus que nous ne la suivons pas assez. Nous sommes encore dans une période d'avidités et de subtilités où les facultés intellectuelles les plus brillantes s'obscurcissent encore par de fortes passions, et sont souvent foudroyées par de violents débats; il arrive même par fois que les exigences, les convenances même se courbent au gré ou au penchant des individus qui, au paroxisme du délire, ou frappés d'aberration, les écartent avec impunité, comme faisant partie d'abstractions entièrement métaphysique et ne faisant nullement partie d'une portion de leur devoir.

Dans cette petite narration, M. l'éditeur, nous nous abstiendrons de discuter le mérite ou les capacités des deux concurrents.—le Dr. Guidry et M. Yves D'Avy. Qu'il nous suffise de dire que si les grandes souffrances doivent mériter de généreuses récompenses, le Docteur Guidry doit être élu Recorder de la Paroisse St. Landry, par ce peuple qui est toujours prêt à récompenser les actions méritoires.

Vous peuple, vous soldats qui le vîtes sur le champ de bataille quand il était libre de rester chez lui; vous qui le vîtes couché tout debout et dormir tout éveillé, pansant vos plaies saignantes, nuit et jour, quand il pouvait jouir du bonheur que procure toujours la famille et le foyer domestique, pourrez-vous aujourd'hui lui refuser vos suffrages; pourriez-vous lui refuser le secours qu'il vous demande, et qu'il vous accordait si généreusement et avec tant de dévonement? Non, vous seriez vraiment ingrats Le peuple de St. Landry ne sera pas taxé d'ingratitude. Nous ne demandons qu'une chose pour notre part; c'est que ce vieux Nérée soit élu. Vous, jeunes Néréides; vous, Thétis pleine de charmes; vous, Amphitrite avec votre Palémon; vous, Ina et Mélicerte, allez, si vous pouvez, voter pour le vieux Nérée; emmenez avec vous jusqu'au vieux berger Aristée avec tout son troupeau.

VERITAS.

(*Communiqué*)

La bourse de $250 offerte par M. V. Sosthène Bourque, a été gagnée de la manière la plus brillante par Tom, jeune étalon, élève de M. Joseph L. Carrière, au grand étonnement de la majeure partie des spectateurs surpris d'un pareil résultat.

Le début de ce poulain, qui pour la première fois paraît sur le Track, a répondu à l'attente et pleinement satisfait les hommes compétents qui ne jugent pas les choses selon le caprice ou l'engoument, mais d'après les règles de l'art. Son galop a été franc, bien assemblé, sans effort; sa contenance calme après la victoire

La journée de Samedi dernier a prouvé une fois de plus trois vérités incontestables: L'influence du sang; les soins bien entendus; les qualités réelles de l'animal. L'intention du propriétaire de Tom n'est pas de le faire briller sur le Turf; sa destination étant la reproduction Toutefois nous croyons pouvoir avancer que M Carrière ne reculerait pas devant une proposition qui lui serait faite de le mesurer pour une distance proportionnée à leur valeur, avec aucun des étalons de demi sang nés en Louisiane.

Tom est issu de Dick, étalon de premier mérite, appartenant au Docteur Thompson. Ce cheval, qui réunit à un haut degré, force, souplesse, légèreté, élégance et grâce, jointes à une structure herculéenne et d'une finesse de texture peu commune, est doué des qualités morales qui le placent en première ligne. C'est une pierre précieuse que possède la Louisiane Nous invitons les amateurs d'hypiatrique, ainsi que tous ceux qui s'occupent de l'élève des chevaux et qui ont à cœur la prospérité du pays, à venir le visiter à Opelousas, où ils le trouveront en tout temps à l'écurie de M. Johnston, dans l'ordre le plus parfait. D.

Precaution contre le Cholera.

On lit dans l'*Abeille* de la N. Orléans:

"Ce terrible fléau ne paraît pas venir par le Nord, cette fois, mais par le Sud; et il s'approche de nous en traversant les Antilles, où il laissera de funèbres traces de son passage. Les journaux français des îles rapportent qu'à la Guadeloupe il a fait quantité de victimes et que le nombre jusqu'ici est porté à 25 pour cent de la population. Il ne faut donc pas plaisanter avec un fléau de ce genre, et nous apprenons avec plaisir que le Gouverneur, M. Wells, est décidé à lancer une proclamation déclarant que tout navire venant de ports infectés ou de ports immédiatement voisins des endroits où le fléau règne, sera soumis à une quarantaine de dix jours. Ce régime sanitaire sera mis en vigueur à partir du 1er Avril."

Le bill de l'emprunt.

La baisse rapide de l'or donne, en ce moment, aux questions financières, un intérêt tout puissant, et l'on est anxieux de savoir ce que le Congrès va décider au sujet du bill appelé improprement bill de l'emprunt. Ce bill qui a été rejeté le 17 par la Chambre des Représentants par un vote de 68 contre 66, a été renvoyé au comité des voies et moyens qui va probablement lui faire subir quelques amendements.

Dans cette question qui intéresse le pays tout entier, les représentans ont bien voulu laisser le nègre de côté et ne pas se préoccuper des différences d'opinion politique qui les divisent. Républicains et démocrates ont voté suivant la conviction qu'ils s'étaient formée sur le mérite de la mesure, et le vote a été à peu près partagé.

Le point principal à décider était de savoir si on accorderait au Secrétaire du Trésor le pouvoir de réduire, à son bon plaisir et dans la limite qu'il croirait convenable, la circulation du papier-monnaie. C'est ce que la Chambre n'a pas jugé à propos de faire. Son vote n'indique ni une opposition systématique contre l'administration, ni un manque de confiance dans l'habileté de M. McCulloch, mais bien un doute sur les conséquences de la mesure proposée.

Il y a évidemment chez le Secrétaire du Trésor, une louable ambition; c'est celle de vouloir supprimer le régime du papier-monnaie. Il aspire à la gloire de ramener le pays au système des paiements en espèces. Son plan consiste à employer non-seulement toutes les ressources disponibles du trésor, c'est-à-dire l'excédant des recettes sur les dépenses, mais encore celles que produirait un nouvel emprunt, à réduire la circulation du papier-monnaie, au lieu de consacrer ces ressources à amortir d'autant le capital de la dette portant intérêt. Il est convaincu qu'en rétablissant le régime des paiemens en espèces, ou tout au moins en ramenant la prime sur l'or aussi près du pair que possible, il en résultera pour le crédit du gouvernement une amélioration considérable qui favorisera une conversion des dettes les plus onéreuses. D'un autre côté il croit que le retour à la circulation métallique aura d'heureux effets sur la marche des affaires en mettant fin à ces fluctuations qui apportent tant de perturbation dans les transactions commerciales.

A ces raisons, qui paraissent au premier abord très séduisantes, les adversaires du bill opposent des arguments qui ne manquent pas d'un certain poids. Il est très louable de désirer le retour des paiements en espèces, mais il est dangereux de vouloir arriver à ce résultat par des moyens prématurés et sans avoir égard aux lois économiques qui gouvernent la matière.—Si l'on veut supprimer trop brusquement la circulation du papier-monnaie et l'éteindre au moyen de la création de nouvelles obligations qu'on lancera sur le marché, on risque de rencontrer un double écueil.

D'une part, on jettera le trouble dans les affaires en restreignant au dessous des besoins réels du pays les signes actuels d'échange; de l'autre, on surchargera le marché de nouvelles valeurs, et on nuira au crédit du gouvernement. On ajoute qu'il vaut mieux éteindre les dettes portant des intérêts onéreux que d'en créer de nouvelles pour racheter les billets du trésor qui circulent sans grêver le pays d'aucun intérêt à servir. La multiplicité des transactions exige, dit-on, une très forte circulation, et les billets du trésor sont préférables aux billets des banques nationales qui n'ont pas cours légal et qui peuvent, sous l'empire de certaines circonstances, subir une forte dépréciation.

Pour éviter les effets d'une réduction trop prompte de la circulation, on vient de proposer un moyen terme qui consiste à fixer au secrétaire du trésor des limites pour le retrait des greenbacks. On propose de limiter ce retrait à dix millions pour les premiers six mois, et à quatre millions par mois après cette période. C'est peut-être pousser la circonspection à l'extrême, car le dernier bilan du trésor nous paraît justifier une réduction beaucoup plus rapide, surtout en égard à la masse considérable de papier-monnaie qui se trouve encore dans la circulation.

Il serait important, avant de prendre un parti décisif, de savoir à quoi s'en tenir sur la situation réelle du trésor, et d'éclaircir le doute soulevé par les affirmations du contrôleur Clarke sur la balance qui restera en caisse au mois de juin prochain. Nous avouons qu'il est difficile de se prononcer en présence d'éléments aussi contradictoires. Tandis que M. McCulloch déclare qu'il y aura le 30 juin prochain un déficit de 112 millions, M. Clarke prétend, au contraire, qu'il y aura un excédant de 200 millions.

Lorsqu'on aura établi d'une manière positive le budget de l'année 1867, et qu'on saura sur quel excédant compter pour les années fiscales qui vont suivre, alors il sera facile de fixer dans quelle proportion on devra, chaque année, réduire la circulation des greenbacks et quelle somme on devra consacrer à l'amortissement de la dette. Le public étant alors éclairé sur l'avenir, n'en demandera pas davantage pour considérer les greenbacks comme une valeur toute aussi réelle que les espèces puisqu'il pourra toujours s'en servir pour payer les impôts, et l'équilibre se rétablira de lui-même, dans un temps très court par un abaissement progressif de la prime sur l'or. Mais avant tout, il faut voir clair dans le bilan actuel du trésor.—*Abeille.*

JEFFERSON DAVIS.—Le Carrolton *Conservative*, journal du Mississipi, contient ce qui suit dans son numéro du 10:

M. Burton Harrison, secrétaire particulier du président Davis, est revenu chez lui à Oxford. Il donne, nous informe-t-on, un rapport favorable sur la sympathie croissante des gens du Nord pour M. Davis. Quelquefois, dit-il, les abords de l'appartement occupé par M. Davis sont foulés de visiteurs,—si nombreuse est la foule qui attend aux portes pendant des heures un moment d'entrevue. Quand les visiteurs ne peuvent entrer ils font présenter leurs compliments et toutes leurs assurances de respect et de sympathie. C'est spécialement le cas avec les officiers de l'armée.

OPINION DE LORD DERBY SUR LE PRESIDENT JOHNSON,—Pendant les débats sur le discours de la Reine d'Angleterre, Lord Derby a dit:

"Nous devons nous réjouir de ce que la guerre ait cessé dans les Etats maintenant réunis d'Amérique. J'approuve pleinement le discours qui fait l'éloge de la sagesse avec laquelle, après l'expiration de la lutte, le Président a essayé de réparer les ravages de la guerre civile. Il semble chercher le meilleur moyen de rendre la tranquillité au pays, et nous ne saurions nous empêcher d'espérer que ses efforts seront couronnés de succès. La diminution de la traite des noirs et l'abolition de l'esclavage en Amérique ont été la source de bien des souffrances pour les esclaves eux-mêmes, qui ne sont qu'imparfaitement prêts à assumer les devoirs et les responsabilités de la liberté."

Madame Jefferson Davis.

Madame Jefferson Davis, l'estimable compagne du prisonnier de Forteresse Monroe, est depuis quelques jours dans notre ville. Elle est descendue à l'hotel St. James, où elle a reçu de nombreux témoignages de sympathie de la part des dames de la Nouvelle Orléans. Elle est accompagnée de M. Harrison, ancien secrétaire particulier de M. Davis.—*Abeille du 15.*

Succes[illegible]

[illegible] vaux de [illegible]

Condit[illegible] piastres [illegible] et toute [illegible] au dessus de [illegible] tres, payable le 1er Avril 1867, en [illegible] ou son équivalent en autre circulation. Les acquéreurs fournissant leurs obligations avec caution solidaire à satisfaction, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an à compter de l'échéance, et le privilège de vendeur étant réservé sur les propriétés vendues jusqu'au paiement final tant du capital que des intérêts qui auront pu s'accroître. Lesdites obligations seront faites payables à l'ordre de Joseph Harman, Exécuteur Testamentaire, au bureau de Jas. M. Porter, Esq. à Opelousas.

THEO. C. LITTELL,
Encanteur.

Opelousas 31 mars 1866.

Marc Hollier,
Peintre, Vitrier et Tapissier,

S'ETANT fixé à Opelousas d'une manière permanente, offre ses services au public dans les diverses branches ci-dessus. Ses prix seront modérés, et il sera exact et assidu.
Opelousas 31 mars 1866.—6m

COMESTIBLES!!!!
A VENDRE,

A bord d'un chaland, à Washington,
5,000 boisseaux de maïs blanc et jaune en épis, à $1 75 cents le baril.
3,000 boisseaux maïs blanc et jaune en sacs, à raison de $2 50 le sac.

AUSSI:
Avoine, Foin, Farine,
des meilleures marques, et un assortiment général de produits de l'Ouest, ainsi qu'un beau lot de jarres et autre terrine, le tout arrivant directement de la vallée de l'Ohio.

C. S. BALDWIN.
Washington 31 mars 1866. 42—2t

Succession Eleonore Rillieux.
Cour de District, St Landry.—No. 9793.

GUSTAVE DONATO, de la Paroisse St Landry, Administrateur de la succession de feu Eléonore Rillieux, Veuve décédée de feu Jean Lesassier, de la Paroisse St. Landry, ayant enregistré un Compte d'administration et Tableau de distribution des fonds de ladite succession, accompagné d'une petition demandant l'homologation d'icelui;—Et attendu qu'il a été fait droit à la demande de ladite petition par un ordre de la Cour en date du 27 Mars 1866;

En conséquence, avis est par le présent donné aux intéressés dans cette succession, d'avoir à faire opposition, si aucune ils ont, par écrit, à mon bureau, dans la ville d'Opelousas, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, pourquoi ledit Tableau ne serait pas homologué, l'administrateur dechargé de toute responsabilité ultérieure et son cautionnement cancellé.

L. V. CHACHERE, *Greffier.*
Opelousas 31 Mars 1866.

Wm. & E. Mouton,
AVOCATS,

SE chargeront des affaires qu'on voudra bien leur confier dans les Paroisses St Landry, Calcasieu, Lafayette et Vermillon. Bureau à Vermillonville.

THEO. C. LITTELL,

NOTAIRE PUBLIC ET ENCANTEUR dans et pour la Paroisse St. Landry, s'occupera promptement et en tout temps des affaires qui lui seront confiées.

Aussi, comme agent et Marchand Commissionnaire et agent de change, tiendra avec soin un régistre descriptif pour la vente et le fermage d'habitations, et aussi pour la vente des produits, marchandises &c.

Bureau à Opelousas, encoignure Main et Landry, au magasin de M. Laler, bijoutier. [17 Fév. 1866. 3m

Bois de Charpente.

LE soussigné annonce au public et à ses amis qu'il a rétabli son moulin à scie sur le Bayou Courtableau, près du du Port Barry, et qu'il est aujourd'hui prêt à remplir les devis de bois de charpente qu'on voudra bien lui confier.

Les capacités de son moulin et la quantité de troncs d'arbres dont il peut disposer immédiatement, lui permettront de scier le bois de quelque dimensions que l'on les demande. CHS. CLOSE.
St. Landry, 11 Nov. 1865. 22—tf.

Dissolution de Societe.

LA société qui existait ci-devant à Ville Plate, sous la raison de *John Simons & Co.* a été dissoute d'un commun-accord depuis le 1er Février 1866.

JOHN SIMONS.
THOMAS REED.
Ville Plate 3 mars 1866. 38—5t

A VENDRE.

UNE BELLE HABITATION, située à Plaquemine Brulée, mesurant 1238 arpents de terre, dont 760 boisés, et 500 entourés.

Les améliorations consistent en une excellente maison de résidence et autres dépendances; le tout en excellent ordre

Pour les particularités, s'adresser au soussigné, ou à Joel H. Sandoz, Opelousas, Lne.

A. H. GRADENIGO.
2 Décembre 1865. 25—tf.

DEPART.
[illegible]ERIE [illegible]re à l'Encan, à [illegible], Opelousas (au[illegible] Donato.)
[illegible] Avril prochain,
[illegible] les jours suivants,
[illegible] bel assortiment de marchandi[illegible]quincaillerie, chaussure, groce[illegible] toutes marchandises fraîches e[illegible]

D'ici au jour de la vente, le soussigné [illegible] marchandises à l'amiable au [illegible] possible, c'est-à-dire au prix [illegible]

Conditions: Comptant sur la place.
CHARLES PLAISANCE.
Opelousas 24 Février 1866. 37—6t

Vente Publique.
Succession de François Corso.

IL sera vendu en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, par l'intermédiaire d'un Encanteur dû ment commissionné, devant la porte de la Maison de Cour, en la ville d'Opelousas, le

Jeudi 5 Avril prochain, 1866,

à 11 heures du matin, les effets mobiliers suivants, appartenant à la succession dudit François Corso, décédé, à savoir:

Une belle montre en or;
Un Revolver de Colt;
Une malle de voyage,
et d'autres effets dont l'énumération serait trop longue.

Conditions:—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des E. Unis.

R. BENGUEREL, Curateur.
Opelousas 24 mars 1866.

QUINCAILLERIE.
A. Rousset,
Successeur de Rousset & Voorhies.

AYANT reçu un assortiment de Quincaillerie et d'outils aratoires, je sollicite l'attention de mes anciens clients de St. Landry et des Paroisses adjacentes, à mon stock de marchandises décrites dans la liste suivante:

5 boucauts de fers à repasser, grandeurs assorties.
5 do moulins à moudre le maïs;
5 do pioches d'habitation, Nos. assortis
10 do chaînes à traits;
50 rouleaux cordes Manille, assorties,
25 do do coton pour guides, assorties;
50 douzaines haches à bûcher, assorties;
60 do hachettes;
10 caisses de manches de haches, assortis;
25 grosses de colliers à mulets;
25 do brides à garde-yeux;
25 do colliers de bois;
50 do cardes à carder le coton (No. 10;)
20 do do do Nos. 6 et 8;
25 do pelles à longs manches;
25 do pelles creuses do
10 do pelles à poignet et à manche court;
20 do pioches de jardin et rateaux;
20 do fourches pour tourner le foin;
25 do moulins à café, de toutes grandeurs;

Aussi:
Un assortiment complet de
Quincaillerie legere,
telle que Serrures, Limes, Galères, Scies, Casse-Têtes, Couteaux de poche et de table, Cuillers et Fourchettes, Tire-bouchons, Cheminées pour fusils, Capsules, Pistolets, Plomb &c. Le tout offert aux prix les plus bas du marché pour du comptant. A. ROUSSET.
No 17, rue de la Vielle Levée,
Mars 17—3m] Nlle. Orleans.

Ici est la Grocerie.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public en général qu'ils ont établi une Grocerie dans la maison en face de l'atelier de M. Gibbs, encoignure Bellevue et de la Cour, à Opelousas, où ils auront toujours en main un assortiment complet de Groceries fraîches telles que

Farine, Jambon, Porc, Epaules et Plats-Côtés fumés, Riz, Savon, Pommes de terre, Fèves, Pois, Sardines, Homards, Fromages, Sel, Morue, Maquereaux, Macaroni, Vermicelle, Huile d'olive, Chocolat, Huîtres en conserves, Gelée, Raisin, Bonbons, Vins rouge, blanc de Madère et de Porto, Bière, Whiskey, Cognacs, Liqueurs de toute sorte &c.

Leurs prix seront toujours aussi modérés que les circonstances le permettront, pour du comptant.

FERAY & RAULIN.
Opelousas 10 Mars 1866. tf

Succession d'Edouard Fayole.
DERNIER AVIS.

LES acquéreurs à la vente des biens de la succession de feu Edouard Fayole, ainsi que les autres débiteurs, sont avertis pour la dernière fois que s'ils ne viennent pas payer ce qu'ils doivent entre les mains du soussigné, à sa résidence, près de la Jonction, dans les trente jours qui suivront la date du présent avis, des poursuites judiciaires seront immédiatement instituées contre eux.

LOUIS KERLEGAND.
St. Landry 10 Mars 1866. 39—4t

AVIS.

LE soussigné se trouve encore dans la pénible nécessité de rappeler à ses patrons qu'il lui est impossible de livrer son ouvrage

A QUI QUE CE SOIT,

sans avoir été préalablement payé, et qu'il renverra positivement celui qui viendra pour chercher des réparations ou autres ouvrages, s'il n'a pas de quoi payer en prenant l'ouvrage.

Le soussigné ne peut obtenir ses matériaux qu'au comptant, et il ne peut ni payer un collecteur ni perdre son temps à courir après ce qui lui est dû. P. GOSSELIN, Charron.
Opelousas 25 Novembre 1865. 21—5t

GROCERIE.

[illegible]NT de la Nouvelle Orléans [illegible] assortiment frais, soigneusement choisi et varié de groceries, le soussi[illegible] informe ses anciennes pratique et le public en général qu'il vendra ses marchan[illegible] au bénéfice le plus léger possible.—Ses marchandises consistent principalement en **Farine, Jambon, Porc, Riz, Feves seches,** Conserves alimentaires de toute sorte et de tous les goûts, **Eaux-de-vie, Whisky,** et autres boissons. Vins, Liqueurs et cordiaux de toute sorte &c. &c. &c.

Il prévient également ses amis et le public qu'il continue à réparer, repolir et revernir les vieux meubles, ayant toujours à son service un excellent ouvrier menuisier.

L. VATTER.
Rue Dumaine, Opelousas.
24 Février 1866. 37tf

AVIS.

LE soussigné vient de recevoir, et vendra à bon marché, un bel assortiment de Marchandises, telles que

MARCHANDISES DE PRINTEMPS,
HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS,
QUINCAILLERIE,
FAYENCE,
CHAUSSURE,
PIOCHES, CHARRUES,
SEL, FARINE, GROCERIE &c.

P. S.—Devant m'absenter pour quelque temps, M. Gustave Cahanin est mon chargé d'affaires et mon agent pendant mon absence.

S. GALEOTTI.
Opelousas 24 Février 1866. 37tf

Hotel St. Louis,
A LA NOUVELLE IBERIE.

MADAME LOUISA STUART a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public voyageur en général qu'elle vient d'ouvrir à la Nlle. Ibérie, le magnifique Hotel St. Louis, tenu autrefois par M. L. Miguez. Les voyageurs qui s'arrêteront chez elle, peuvent être assurés d'être l'objet des attentions les plus cordiales, et elle espère que toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, n'auront qu'à se louer de la manière dont elles seront reçues. La cuisine sera parfaite, et la cave contiendra toujours des vins de la première qualité, et capables de satisfaire les gourmets les plus délicats.

Elle pense donc pouvoir se flatter d'obtenir une large part du patronage du public, et elle peut assurer aux dames que rien ne sera épargné pour leur commodité et leur satisfaction.

Nouvelle Ibérie, 18 Novembre 1865.

ESSAYEZ CELUI-CI?

LE soussigné vient de recevoir un joli assortiment de marchandises sèches, telles qu'indiennes, mousselines, cotons, &c, étoffes d'automne et d'hiver pour dames, hommes et entants, chaussure etc. etc, qu'il offre à vendre à l'encoignure des rues Main et Grolée, vis-à-vis Messieurs Perrodin, à Opelousas.

Il se contentera d'un léger bénéfice, espérant ainsi vendre rapidement et renouveler souvent.

Il sollicite de la part de ses amis et du public une partie de leur encouragement.

LOUIS DESBREST.
Opelousas 28 octobre 1865. 20tf

Vente Publique,
Le Mardi, 10 Avril 1866,

SUR les lieux,
UN TERRAIN
Avec les Ameliorations,
situé dans le Village du Grand Coteau, en la Paroisse St. Landry, dépendant de la succession de feu Eliza Guidry, décédée.

Conditions:—Comptant.
J. B. POLLINGUE,
Tuteur.
St. Landry 10 Mars 1866.

ON DEMANDE $10,000

IMMEDIATEMENT, en échange du plus grand et du plus bel assortiment de drogues, médicaments, médecines patentées, peintures, huiles &c. de cette Paroisse.

L'assortiment ci-dessus vient d'être reçu, et sera vendu pour du comptant aux prix de la Nouvelle Orléans.

E. BOUCHEZ.
A la Pharmacie de Washington.
Washington 9 Septembre 1865. 13tf

JOHN E. KING. EDM. D. ESTILETTE.
JOHN E. KING & ESTILETTE.
Avocats, Opelousas,

S'ETANT associés pour la pratique du droit, s'occuperont de toute affaire qui leur sera confiée dans St. Landry et les Paroisses avoisinantes. [Opelousas 18 Novembre 1865.

AVIS.

LE soussigné, à partir de ce jour, s'est associé M. Edmond D. Estilette pour la pratique du droit. Pendant mon sbsence dans le service public, mes clients trouveront M. Estilette toujours prêt à donner son attention à toute affaire civile qu'ils voudront bien nous confier.

JOHN E. KING.
Opelousas 18 Novembre 1865. 24tf

PITRE & CARRIERE,
MAGASIN DE DEPOT ET AGENTS DE BATEAUX-A-VAPEUR,
Washington, Lne.

MESSRS. PITRE & CARRIERE informent leurs amis qu'ils ont recommencé leur ancien genre d'affaires, et qu'ils sont prêts à expédier et à recevoir les marchandises et produits confiés à leurs soins. Ils espèrent que leur longue expérience dans les affaires sera une garantie de satisfaction pour ceux qui voudront bien les honorer de leur confiance.

Washington 5 Aout 1865. 8tf